

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Sous-Comité juridique

Transcription non éditée

639^{ème} séance

Lundi 2 avril 2001, à 10 heures
Vienne

Président: M. V. Kopal (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Élection du Président

M. P. LÁLA (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue au Centre international de Vienne et je déclare ouverte la quarantième session et la six cent trente-neuvième séance du Sous-Comité juridique du Comité sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Comme vous le savez sans doute, le Sous-Comité va bientôt procéder à l'élection du Président pour un deuxième mandat de trois ans conformément à l'accord dégagé à la 43^{ème} session du Comité plénier l'année dernière. Avec votre permission je vais continuer à présider la présente séance jusqu'à l'élection du président et, lorsque le nouveau président sera élu, je lui cèderai la présidence.

Je voudrais vous informer qu'au paragraphe 10 de sa résolution 50/522 en date du 8 décembre 2000, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction les décisions par consensus dégagées quant aux membres des bureaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires concernant le deuxième mandat et sont convenus que, conformément à ces décisions prises par consensus, le Sous-Comité juridique devrait élire un président au début de sa 40^{ème} session.

Je vous rappellerai également qu'à sa quarante-troisième session qui s'est tenue en l'an

2000, le Comité a décidé que Vladimir Kopal de la République tchèque devrait être réélu président du Sous-Comité juridique pour un deuxième mandat de trois ans allant de l'an 2001 à l'an 2003. Dès lors, à moins qu'il y ait des objections, puis-je considérer que le Sous-Comité souhaite réélire le Professeur Vladimir Kopal, République tchèque au poste de président pour un deuxième mandat de trois ans allant de l'an 2001 à l'an 2003 ? Il n'y a pas d'objections. *Il en est ainsi décidé.*

Je félicite très sincèrement le Professeur Kopal pour sa réélection et j'ai le grand plaisir maintenant de lui demander de bien vouloir venir s'asseoir à la tribune.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, Monsieur le Secrétaire, Madame la Directrice du Bureau des affaires spatiales, chers collègues, chers amis. C'est un grand plaisir pour moi d'avoir été réélu une fois de plus à la présidence de cet organe dont j'ai suivi les travaux avec beaucoup d'intérêt pendant de nombreuses années, en fait j'avoue que je participe à ces travaux depuis leur début. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez manifestée et je vous promets de déployer tous les efforts nécessaires afin d'atteindre avec votre coopération des nouveaux résultats fructueux concernant les activités du Comité.

Avant de poursuivre nos travaux ce matin, je voudrais signaler que non seulement cette année coïncide avec le quarantième anniversaire du premier vol habité spatial, mais c'est également la quarantième session du Sous-Comité juridique,

Dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale s'est félicitée de ce que le Sous-Comité juridique avait revu ses besoins en matière de comptes rendus de séance et qu'à compter de sa trente-sixième session les comptes rendus analytiques seraient remplacés par des transcriptions non éditées. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

donc ce sont des dates jalons. Toutefois pour être très précis, je vous rappellerai que ce n'est pas vraiment le quarantième anniversaire du Sous-Comité juridique car seulement 39 années se sont déroulées depuis la création de cet organe en 1962 et à la deuxième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ceux qui ont suivi la genèse du Sous-Comité se souviendront qu'il y a eu deux sessions en 1967, ce qui a entraîné cette inexactitude dans les dates.

En examinant les activités de ce Sous-Comité depuis sa première session qui s'est tenue en 1962 à Genève, on ne peut qu'être frappé par les progrès remarquables qui ont été accomplis dans un délai très bref, notamment la mise au point de cinq traités internationaux et les cinq séries de principes qui représentent la base de ce qui est devenu un domaine particulier du droit international contemporain. Il est également exact de dire que le fait que le Sous-Comité se réunit maintenant pour sa quarantième session prouve bien l'engagement constant des États et leur attachement au principe de la coopération internationale et leur volonté de faire du droit un élément directeur dans l'exploration de l'espace extra-atmosphérique. Dès lors nous devons poursuivre nos travaux en matière de droit international de l'espace et le renforcer. J'attends avec impatience la possibilité de poursuivre nos travaux d'après la tradition bien établie et de réaliser des résultats remarquables pendant le Sous-Comité juridique à sa quarantième session ainsi que pendant les sessions à venir.

Participation d'États non-membres aux travaux du Sous-Comité

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, pour ma première tâche en tant que Président de la présente session du Sous-Comité juridique, je souhaiterais vous informer que j'ai obtenu des communications émanant de l'Algérie, de Cuba, de la République de Corée, de l'Arabie saoudite et de la République slovaque demandant à participer à nos réunions. Étant donné que l'octroi du statut d'observateurs est la prérogative du Comité je pense que nous ne devrions pas prendre une décision formelle sur cette question. Toutefois, s'il n'y a pas d'objections, je proposerai que les représentants de l'Algérie, de Cuba, de la République de Corée, de l'Arabie saoudite et de la République slovaque puissent participer aux réunions officielles du Sous-Comité juridique et puissent demander au Président le droit d'intervenir au cas où ils souhaitent faire une déclaration. C'est la pratique que nous avons suivie au cours des années passées lorsque les États qui n'étaient pas membres du Sous-Comité juridique avaient indiqué qu'ils souhaitaient participer aux

travaux du Sous-Comité. S'il n'y a pas d'objections, *il en est ainsi décidé.*

Adoption de l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, vous êtes saisis du document A/AC.105/C.2/L.222, l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat conformément aux recommandations du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ordre du jour qui a été approuvé par la résolution 52/122 de l'Assemblée générale. Par ailleurs, un programme de travail provisoire figure aux pages 4 et 5 dudit document L.222. J'ai l'intention de passer au calendrier indicatif sous peu. Commençons par l'adoption de l'ordre du jour. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que l'ordre du jour est adopté ? Le représentant de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. D'abord, je voudrais vous féliciter pour votre élection au poste de Président de notre Sous-Comité juridique. En ce qui concerne l'adoption de l'ordre du jour, je n'ai pas d'objections en ce qui concerne sa structuration mais au vu du fait que le 11 avril nous devons voler vers Moscou pour participer à la Conférence pour le non-armement de l'espace pour plusieurs représentants des participants ce serait difficile en même temps de participer aux travaux du Sous-Comité et en même temps d'être à Moscou. Donc, je pourrais peut-être en parler un peu plus tard, mais en tout cas, en ce qui concerne la durée des travaux de cette session du Sous-Comité serait-il possible de terminer le mardi au lieu du jeudi, ce qui ferait le 10 avril ? Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de la Grèce mais normalement cette session est convoquée pour une durée de deux semaines commençant le 2 avril et finissant le 12 avril, mais en tout cas, on s'efforcera d'accélérer nos discussions et produire les résultats de notre session aussi tôt que possible. [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant du Chili, s'il vous plaît.

M. R. GONZALEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je voudrais très brièvement vous féliciter. Nous parlons ici de la législation dans l'espace, il y a beaucoup de documents et nous commençons déjà à vouloir nous précipiter pour terminer à une date précise. Bien sûr, Vienne a beaucoup d'intérêts à part cette réunion pour nous tenir occupés. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie Monsieur le représentant du Chili qui est le Président du Comité

des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, soit dit en passant. D'autres demandes d'interventions. Cela ne semble pas être le cas. Si je n'entends pas d'objections, j'en conclus que *l'ordre du jour provisoire est adopté.*

Programme de travail

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais maintenant passer à l'examen plus détaillé du programme de travail pour la présente session. Conformément à l'ordre du jour que nous venons d'adopter le Sous-Comité juridique à la présente session tenant compte des préoccupations de tous les pays, notamment des pays en développement, devrait se pencher sur les points suivants en tant que points figurant à l'ordre du jour ordinaire :

1. Échange de vues.
2. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
3. Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial.

Pour ce qui est du deuxième point, « État et application des traités », vous vous rappelez qu'à la 39^{ème} session en l'an 2000, le Sous-Comité est convenu que les débats au titre de ce point de l'ordre du jour incluraient l'examen de l'état des traités, l'évaluation de leur mise en œuvre et les obstacles empêchant leur acceptation universelle.

Vous vous souviendrez que l'année dernière au titre du point 3 de l'ordre du jour, le Sous-Comité a obtenu différents rapports écrits et oraux des organisations internationales invitées par le Secrétariat de présenter des rapports sur les activités concernant le droit spatial. Le Sous-Comité est convenu que le Secrétariat devait une fois de plus demander ce type de rapport aux organisations internationales et que ce rapport serait présenté à la présente session.

4. Questions relatives à :
 - a) Définition et délimitation de l'espace ;
 - b) Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires notamment les moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.

Vous vous souviendrez que conformément à l'accord dégagé par le Sous-Comité juridique à sa

39^{ème} session de l'année dernière portant sur le caractère de l'utilisation de l'orbite géostationnaire, le Sous-Comité juridique cette année convoquera son groupe de travail et ce groupe de travail ne s'occupera que de la question relative à la définition et délimitation de l'espace. Le Sous-Comité devra également examiner les deux points suivants :

1. Évaluation et révision éventuelle du principe concernant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
2. Examen d'un projet de convention de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) relative aux intérêts internationaux dans l'équipement mobile et le projet de protocole préliminaire portant sur les questions spécifiques aux biens aéronautiques.

Vous vous souviendrez que c'est un nouveau point ajouté à l'ordre du jour par consensus à la 43^{ème} session de l'an 2000. Je parle là du projet de la convention et du projet de protocole de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT).

Je voudrais également vous rappeler qu'en tant que points uniques de la discussion ces deux points ne seront examinés par le Sous-Comité que pendant cette année, à moins que le Sous-Comité n'en décide autrement. Les délégations devraient étudier entre autre le statut éventuel de ces deux points à l'ordre du jour à l'avenir. Par ailleurs, le Sous-Comité à la présente session devra également se pencher sur l'examen du concept de l'État de lancement, conformément au programme de travail adopté par le Comité à sa 42^{ème} session en 1999. C'est la deuxième année que ce point figure à l'ordre du jour et le Sous-Comité devrait dans le cadre de son travail procéder à une évaluation du concept de l'État de lancement tel que cela figure dans la Convention sur la responsabilité internationale des dégâts causés par les objets spatiaux et la Convention concernant l'enregistrement des objets lancés dans l'espace tels qu'appliqués par les États et les organisations internationales.

En dernier point, le Sous-Comité devrait également se pencher sur différentes propositions qui devraient être présentées au Comité concernant les nouveaux points d'étude de discussion à inclure sur son programme de travail ou en tant que points uniques qui pourront être discutés par le Sous-Comité juridique à sa 41^{ème} session en l'an 2002.

Passons maintenant au point « Création de groupes de travail ». Comme je vous l'ai déjà indiqué, le Sous-Comité cette année mettra sur pied le groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour et ne se penchera que sur la question de la délimitation de l'espace conformément à l'accord dégagé à la session de l'année dernière. Puis-je vous proposer de recréer le groupe de travail à cette fin ? Il n'y a pas d'objections. *Il en est ainsi décidé.*

Pour ce qui est de la présidence de ce groupe de travail, on m'a informé que M. Héctor Raúl Pelaez de l'Argentine qui a présidé ce groupe de travail à la 39^{ème} session du Sous-Comité juridique, ne sera pas à même d'assumer la présidence cette année. Dès lors, le Sous-Comité devra élire un nouveau président pour diriger ce groupe de travail pendant la présente session. Puis-je vous proposer, à moins qu'il y ait des objections, que nous reportions une décision finale sur ce point pour donner aux différentes délégations la possibilité de se consulter de façon officieuse ? Il est bien entendu qu'il importe de trouver un candidat approprié, candidat qui pourrait rallier le consensus au sein du Sous-Comité et de le faire au plus tôt, étant donné bien entendu que le groupe de travail devra commencer ces discussions dès que possible pendant cette semaine. Il n'y a pas d'objections. *Il en est ainsi décidé.*

Mesdames et Messieurs les délégués, comme je l'ai déjà indiqué le plan de travail retenu pour la question 9 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de la notion de l'État de lancement » demande que la question soit examinée par un groupe de travail pendant chacune des trois années du plan de travail. Je vous propose donc, de reconstituer le groupe de travail sur la question 9 figurant à l'ordre du jour sous la présidence de M. Kai-Uwe Schrogl de l'Allemagne qui a si bien dirigé les travaux de ce groupe l'année dernière. Êtes-vous d'accord ? Je ne vois pas qu'il y ait des objections. *Il en est ainsi décidé.* Je tiens à féliciter M. Schrogl et je lui souhaite une réunion couronnée de succès cette année. Je ne le vois pas dans la salle pour l'instant mais je suis certain qu'il viendra au cours de la matinée.

Mesdames et Messieurs les délégués, quelques mots maintenant au sujet de l'utilisation des services de conférence dont bénéficie notre Sous-Comité. Comme vous le savez, la question de l'utilisation de ces services de conférence préoccupe l'Assemblée générale étant donné que ces services sont extrêmement coûteux et compte tenu des limites financières que l'on sait et auxquelles est confrontée toute l'Organisation. J'attire votre attention sur le fait que depuis un certain nombre d'années, notre Sous-Comité a

vraiment beaucoup œuvré pour arriver à faire des économies dans ce domaine. Ainsi nous avons pu faire des économies en adoptant certaines mesures permettant de garantir que le Sous-Comité utilise de façon efficace les ressources de conférence mises à notre disposition. Vous vous souviendrez que l'année dernière le Sous-Comité était convenu qu'une organisation souple de travail se fondant sur ces mesures devait continuer à être la base pour organiser le travail du Sous-Comité ce qui est d'ailleurs reflété dans le paragraphe 9 du rapport du Sous-Comité référencé A/AC.105/738.

Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais proposer une fois de plus que le Sous-Comité adopte une organisation aussi souple pour son travail et qui doit servir de base permettant d'organiser les travaux de la présente session. Je voudrais savoir s'il y a des objections pour faire ce que j'ai proposé. Non, il n'y a pas d'objections ? *Il en est ainsi décidé.*

Mesdames et Messieurs les délégués, comme cela a été le cas au cours des années précédentes et à moins qu'il n'en soit convenu autrement, nous allons nous retrouver chaque année dans cette salle de conférence et commencer nos travaux à dix heures précises le matin et trois heures précises l'après-midi. Ce matin, c'était exceptionnel, puisque nous avons commencé à dix heures trente, mais à partir de demain je vous invite à commencer nos travaux à dix heures précises. En ce qui concerne les réunions et le temps à impartir à chacune des questions de l'ordre du jour, permettez-moi d'attirer votre attention sur le programme indicatif que vous trouverez dans l'annexe du document référencé A/AC.105/C.2/L.222.

Deux semaines sont prévues sur les pages 4 et 5 du document L.222 pour aider le Sous-Comité. J'en appelle à la coopération de toutes les délégations pour adopter une attitude aussi souple que possible pour ce qui est de ce calendrier et je vous prie d'accorder toute l'attention voulue aux communications que fait le Président et publiées dans le journal que vous recevez. Pour mieux utiliser les possibilités qui nous sont offertes, les délégations qui ont l'intention de faire des déclarations ou des présentations particulières dans le cadre de la réunion sont priées de faire le nécessaire en ce sens avec le Secrétariat.

On m'a indiqué que certaines délégations comprendront des experts qui voudront participer aux examens de la question 8 de l'ordre du jour, « Examen du projet de convention de l'Institut international pour l'unification du droit privé relative aux garanties internationales portant sur des

matériels d'équipement mobile et de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens aéronautiques ». J'ai l'intention de ne pas commencer l'examen de cette question avant la deuxième semaine de notre session et, le cas échéant, nous pourrions commencer l'examen de la question 9 de l'ordre du jour avant que de commencer l'examen de la question 8, et je demande pour cette question la pleine coopération de la part des délégations.

Ceci étant dit, je pourrais peut-être vous brosser un plan de travail pour les trois prochaines réunions. Ce matin, nous allons entendre un débat général et cet après-midi nous allons poursuivre le débat général et si nous avons suffisamment de temps à notre disposition, nous commencerons à examiner la question 4 de l'ordre du jour, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». À 15 heures 50 cet après-midi nous allons terminer notre débat pour que puisse commencer le colloque IISL/ECSL sur les méthodes de règlement pacifique des différends relatifs au droit spatial qui doit commencer à 16 heures. Demain matin, nous allons continuer le débat général et ensuite poursuivre l'examen de la question 4. Si nous avons suffisamment de temps, nous commencerons à examiner la question 5 de l'ordre du jour intitulée « Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial ».

Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais savoir si vous avez des questions à poser ou des observations à faire au sujet de ce programme de travail que je viens de vous indiquer. Non, très bien.

Ouverture de la séance

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, avant d'ouvrir le débat général, j'ai déjà des délégations inscrites, je voudrais vous informer que j'ai reçu une demande de la part du Directeur de du Bureau des affaires spatiales me demandant la possibilité de prendre la parole ce matin dans le cadre du Sous-Comité juridique. Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, je voudrais donner la parole au Directeur du Bureau des affaires spatiales. Au nom du Sous-Comité juridique je l'invite à faire son intervention. S'il n'y a pas d'objections, je donne la parole au Directeur du Bureau des affaires spatiales, Mme Mazlan.

Mme MAZLAN OTHMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de me donner le loisir de prendre la parole

dans le cadre de ce Sous-Comité juridique. Je demandais la possibilité de prendre la parole ce matin ici pour brièvement passer en revue le rôle et le travail du Bureau des affaires spatiales se rapportant au droit spatial et ce, pour ce qui est de l'année dernière et l'avenir notamment.

Comme la plupart des délégations le savent, depuis 1993, le Bureau des affaires spatiales est le Secrétariat du Sous-Comité juridique, c'est un rôle qui lui a été attribué avant l'Office des affaires juridiques. Nous avons donc inclus un certain nombre de personnes extrêmement qualifiées y compris des experts associés, des volontaires et d'autres personnes qui travaillent à titre volontaire et nous bénéficions aussi d'un appui extrêmement précieux de la part du Bureau des questions juridiques.

Le Bureau fonctionne dans le cadre de la Convention de 1976, Convention sur l'enregistrement des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Nous maintenons le registre des Nations Unies et transmettons aux États Membres des informations fournies par les États parties conformément à ladite convention. Des exemples récents de telles actions ont été les notes verbales qui contiennent des informations se rapportant à la descente d'orbite de la station Mir qui a reçu de la part du Gouvernement de la Fédération de Russie conformément à l'Article 4 de la Convention et qui ensuite a été transmise par le Bureau aux États Membres. Le Bureau a continué et continue à transmettre au COPUOS des informations sur les enregistrements que donnent les États Membres à titre volontaire, conformément à la résolution de l'Assemblée générale n° 1721 (XVI) B en date du 20 décembre 1961.

Pour répondre à une requête qui avait été faite dans le cadre de la 43^{ème} session du Comité l'année dernière, le Bureau a élaboré un index sur les informations qui s'y trouvent sur les objets lancés dans l'espace, ce qui a été démontré lors de la dernière session du Sous-Comité scientifique et technique. Cet index fonctionne maintenant et peut être atteint par la page d'accueil du Bureau.

Le Bureau s'est acquis d'autres tâches aussi dont est chargé le Secrétaire général dans le cadre du régime juridique régissant les activités de l'espace. Il s'agit notamment de diffuser des informations fournies par les États Membres (par exemple l'Afrique du Sud et l'Arabie saoudite) conformément à la disposition de l'Accord de 1968 sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et le retour des objets lancés dans l'espace. Notre Bureau a récemment prévu des exemplaires de ces notifications reçues de la part des États Membres conformément à l'article 5 de l'Accord sur le sauvetage et ceci existe maintenant sur la page d'accueil.

Un rapport annuel sur le statut des signatures, ratifications et adhésions est maintenu et de tels rapports préparés sur la base des informations fournies au Bureau par les différents États et organisations internationales désignés en tant que dépositaires de tels accords.

Le Bureau a aussi préparé un certain nombre de documents et publications au cours de l'année dernière comprenant notamment :

- une mise à jour de la publication des accords internationaux et autres documents juridiques intéressant les activités spatiales ;
- événement important de l'espace 2000, qui est produit en coopération avec le COSPAR, l'IAF et l'ISSL ;
- un rapport dont l'auteur est aussi le Secrétaire d'UNIDROIT sur le projet de convention UNIDROIT sur les intérêts internationaux dans l'équipement mobile et un projet de protocole y relatif sur les questions se rapportant aux biens de l'espace ;
- examen de la législation nationale concernant les questions spatiales montrant comment les États mettent en œuvre et s'acquittent de leur responsabilité pour autoriser et continuer à superviser les entités non-gouvernementales dans l'espace ;
- une compilation de documents se rapportant à la question intitulée « Examen du concept de l'État de lancement ».

Nous avons été invités à apporter une contribution au droit international spatial et de faire des présentations destinées à ceux qui nous rendent visite. Nous préparons des publications et le Bureau des affaires spatiales est en fait un point d'information et donne des conseils sur le droit international spatial, les questions juridiques se rapportant aux activités spatiales. L'année dernière le Bureau s'est acquitté de ce rôle dans le cadre de ses possibilités, différentes requêtes ayant été présentées par les Nations Unies et les institutions spécialisées représentant des États membres, organisations gouvernementales, non-gouvernementales, sociétés privées qui ont des activités intéressant le domaine spatial, institutions, universités, etc.

On pourrait signaler le grand nombre de questions qui ont été posées concernant le caractère légal d'activités qui sont menées à travers l'Internet

par les personnes et organisations se rapportant à la possession du droit de vendre au public en général des biens sur la lune, des propriétés carrément de terrains sur la lune et d'autres corps célestes. D'autres organisations internationales ont aussi été priées de traiter de cette question au cours de ces dernières années. Nous pensons que des questions du même genre continueront à être de plus en plus nombreuses à l'avenir.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, les délégations se souviendront que le plan élaboré par le Bureau pour la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III présentées à l'Assemblée générale à sa 55^{ème} session l'année dernière, comprenait des propositions visant à promouvoir une bonne compréhension, une acceptation et un développement plus avant du droit spatial par l'organisation notamment d'un atelier sur les aspects juridiques que revêtent les activités spatiales et la création d'une banque de données sur le national spatial et les politiques relatives à l'espace. Il s'agit là d'activités qui nécessiteront des ressources supplémentaires si l'on veut les mener à bien, comme cela a d'ailleurs été indiqué par la déclaration dans le cadre des questions budgétaires que l'on trouvera dans le document A/C.4/55/L.9. Après avoir examiné ce document, l'Assemblée générale a décidé de prier le Secrétaire général de bien vouloir commencer à appliquer les mesures et activités qui sont visées dans le plan d'action et qui relèvent du plan de travail du Bureau. Ce qui veut dire que pour l'exercice 2000/2001, notre Bureau ne peut exécuter que celles des activités du plan d'action qui peuvent être menées à bien dans le cadre des ressources existantes. Comme je l'ai déjà dit lors de la 38^{ème} session du Sous-Comité scientifique et technique les crédits au Bureau pour la période 2000/2001 ont été révisés à la baisse. Le résultat est que ces activités particulières devront être renvoyées à plus tard par notre Bureau jusqu'au moment où l'on trouvera des ressources nécessaires pour les financer.

Malgré cela, notre Bureau est en train de réfléchir à la possibilité qu'il y aurait de travailler avec les organisations non-gouvernementales intéressées afin de contribuer à l'organisation d'un atelier sur le droit spatial en 2001. Nous espérons pouvoir présenter un rapport positif à cet égard lors de la prochaine session du Sous-Comité juridique. Nous sommes persuadés que c'est extrêmement important pour les États puisqu'il s'agit en fait des responsabilités découlant des traités régissant l'espace, notre Bureau s'efforcera aussi de développer tout ce qu'il a fait déjà pour développer plus avant la banque de données comportant les

données sur le droit de l'espace et les politiques et ce dans le cadre des ressources existantes.

Dans le passé, nous avons reçu pour ces tâches l'aide de la part des États et organisations internationales. Les États et organisations ont donné des exemplaires des textes juridiques, lois, réglementations, accords, résolutions passés. Toutes ces informations nous sont parvenues et je tiens à remercier les États et organisations qui nous ont beaucoup aidés en nous envoyant ces informations. J'encourage d'autres entités à nous fournir une assistance du même genre pour les années à venir.

L'année dernière nous avons vu le lancement d'un plan d'action qui a été approuvé par le Secrétaire général et qui fait partie de la stratégie pour une ère d'application du droit international. Conformément à ce plan d'action, chaque bureau, département, programme, fond et institution des Nations Unies ont été priés de revoir ces activités en cours et réfléchir à la question de savoir ce qui peut être fait dans le cadre du mandat existant et dans le cadre de ressources existantes en vue de promouvoir notamment l'application du droit international et pour fournir l'assistance technique pour aider les gouvernements à mettre en œuvre ces engagements et ce dans le cadre des traités auxquels ils sont parties ou pourraient souhaiter devenir parties. Allant dans le cadre de cette requête notre Bureau est en train de restructurer son site Internet, nous aurons une section consolidée sur le droit spatial, il y aura des possibilités d'assistance technique juridique et tout ceci dans le cadre de ressources existantes. Cela devrait être extrêmement utile. Cette section de droit spatial sera liée aussi et accessible par portail d'accueil établi par le Bureau des affaires juridiques pour l'assistance technique dans le cadre du droit international sur le site des Nations Unies.

En ce qui concerne la possibilité d'assistance technique se rapportant au développement des mécanismes réglementaires pour les activités nationales se rapportant à l'espace, notre Bureau a commencé à avoir des entretiens avec l'Office des Nations Unies pour les services de projet (UNOPS) afin de travailler ensemble pour pouvoir répondre aux requêtes semblables concernant l'assistance technique et juridique se rapportant à l'espace à l'avenir.

Je terminerai, Monsieur le Président, en vous rappelant combien notre Bureau est engagé pour servir les intérêts des États Membres dans le domaine du droit de l'espace et pour ce qui est du développement et de la compréhension du régime juridique régissant les activités dans l'espace. J'invite les membres du Sous-Comité à réfléchir sur

la question de savoir comment le Bureau pourrait fournir davantage de services juridiques et comment il pourrait contribuer de façon plus active aux besoins futurs des États Membres se rapportant à la réglementation et au droit spatial. Nous sommes heureux de pouvoir parler de ces questions avec les représentants des États Membres pour savoir quelles sont les possibilités et idées qu'ils ont à ce sujet. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Directeur du Bureau des affaires spatiales de cette intervention riche en renseignements.

Débat général (point 3 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je vous propose que ce matin nous commençons à examiner la question 3 de l'ordre du jour intitulée « Débat général ».

Comme je l'ai déjà indiqué tout à l'heure, nous avons un certain nombre d'orateurs inscrits et qui souhaitent intervenir au débat général. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur du Pérou qui prend la parole au nom du GRULAC. Vous avez la parole Excellence.

M. H. PAULINICH (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre nomination à une nouvelle période de présidence de la présente réunion. Nous sommes persuadés que grâce à votre direction, nos travaux seront couronnés de succès.

Monsieur le Président, le GRULAC voudrait rappeler combien il respecte le droit international spatial et dire combien nous sommes engagés pour mettre en œuvre tout ce qui est prévu pour qu'il y ait une adhésion universelle aux cinq traités des Nations Unies se rapportant à l'exploitation et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Le GRULAC estime qu'il est absolument essentiel de réfléchir à la question de savoir comment on peut compléter le régime qui est établi grâce à ces cinq traités et ce de façon à ce que le cadre juridique qui réglemente ces activités spatiales puisse correspondre de façon suffisante aux besoins actuels de la communauté internationale.

Monsieur le Président, en ce qui concerne les conférences régionales qui pourraient être organisées pour ces questions spatiales, le GRULAC estime que c'est un forum tout à fait satisfaisant pour arriver à une convergence d'idées sur les questions spatiales et le GRULAC souhaite exprimer son plaisir pour voir

les efforts qui ont été faits pour organiser la quatrième conférence sur l'espace.

J'en viens maintenant à la notion de « l'État de lancement ». Le GRULAC estime que les progrès techniques faits dans le domaine du lancement méritent que l'on fasse une étude de questions sur lesquelles ne s'applique pas complètement le droit spatial. Par exemple, nécessité de limiter la responsabilité de l'État de lancement pour les objets lancés dans l'espace au cas où ces États auraient participé en mettant simplement à la disposition de ceux qui en ont besoin leur territoire ou différentes installations.

J'en viens maintenant à l'orbite géostationnaire. Le GRULAC tient à rappeler sa position qui est la suivante : l'exploitation de cette ressource naturelle limitée doit être utilisée de façon rationnelle et faite de telle façon à ce que tous puissent y participer, offrant aux pays la possibilité d'accéder à cette orbite de façon équitable. En tenant compte notamment du besoin qu'il y a et des intérêts des pays en développement et tenant compte aussi de la position géographique qu'occupent certains États. En ce qui concerne cette question, nous sommes heureux du consensus auquel on est parvenu au sein du Sous-Comité juridique au cours de sa 39^{ème} session. Nous sommes satisfaits parce que nous voyons que lorsqu'une coordination entre pays est nécessaire pour utiliser cette OGS, les pays intéressés pourront savoir que l'accès à l'OGS devra se faire de façon équitable et conformément à un règlement qui existe dans le cadre des textes de l'UIT puisque l'on est arrivé à un mécanisme de coordination l'année dernière à ce sujet (document A/AC.105/738, annexe III) qui a été adopté par le COPUOS à sa 43^{ème} session (document A/55/20) et adopté par l'Assemblée générale dans la résolution 55/122.

Le GRULAC estime que l'accord auquel on est parvenu est une base extrêmement importante qui doit permettre de développer rapidement la coopération internationale dans le domaine de la technique spatiale, le but étant de mettre à la disposition de tous les États un accès gratuit à l'OGS.

Monsieur le Président, en ce qui concerne la descente d'orbite de la station Mir qui est tombée dans le Pacifique sud, nous aimerions exprimer les préoccupations qui ont été dites par le ministère des affaires étrangères le 27 mars dernier. C'est un patrimoine commun que les océans et l'on voit que c'est maintenant une espèce de décharge dans laquelle tombent des objets dangereux mettant en danger l'environnement marin ainsi que les ressources naturelles vivantes, ainsi que les navires, aéronefs, personnes et mettant en danger aussi les zones peuplées des Caraïbes et autres régions ainsi

que les biens. Cette question doit être examinée dans le cadre du Principe de la Charte des Nations Unies dans le cadre du patrimoine de l'humanité qui est mentionné dans différents paragraphes des traités sur les principes qui doivent régir les activités des États dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Il s'agit du Traité de 1967. Dans ce contexte, chaque jour l'on voit que la question des débris devient une question de plus en plus importante qui est d'ailleurs inscrite dans les ordres du jour et le Sous-Comité scientifique et technique estime qu'on doit étudier les projets spatiaux à un moment de développement de ces projets où ils risquent de toucher d'autres États pour avoir aussi un cadre juridique prenant en compte les intérêts d'autres entités. Il s'agit de perfectionner le régime international qui régit l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique surtout en ce qui concerne le retour sur terre d'objets qui ont été lancés dans l'espace afin d'avoir un système juridique préventif qui rendra possible de garantir de façon satisfaisante la protection de l'environnement, qui pourra assurer aussi la sûreté des personnes et des biens et qui pourra renforcer aussi la coopération internationale. Monsieur le Président, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Pérou qui intervenait au nom du GRULAC et je donne maintenant la parole à l'orateur suivant sur ma liste qui est le représentant du Canada.

M. B. LEGENDRE (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Canada, permettez-moi de vous féliciter pour votre réélection à la présidence du Sous-Comité. La délégation du Canada voudrait dire qu'elle est tout à fait satisfaite avec le programme de travail et nous sommes convaincus que cela nous permettra d'avoir une session particulièrement productive. La délégation du Canada est satisfaite du fait que le Sous-Comité étudiera le projet de convention sur les intérêts internationaux en matière d'équipement mobile et le projet de protocole préliminaire sur les questions liées aux biens aéronautiques. Nous appuyons pleinement cette convention et au cours de la deuxième semaine de la présente session, la délégation canadienne bénéficiera du soutien de deux experts canadiens qui ont été directement liés à l'évolution de la convention. [*l'orateur poursuit en français*] : Riche d'une tradition juridique à la fois de *common law* et de droit civil, les deux y étant pratiqués à la fois en français et en anglais, et les deux étant familiers avec le concept de garantie dans les biens mobiles, le Canada est en mesure d'apporter une contribution unique dans la rédaction d'un éventuel protocole spatial.

Monsieur le Président, la délégation canadienne aimerait également profiter de l'occasion qui lui est offerte présentement pour exprimer son soutien au régime des traités des Nations Unies qui gouvernent actuellement les activités spatiales de nos nations respectives. Il va de soi que le Canada est ouvert à toutes les suggestions sur les manières d'améliorer ce régime, mais aimerait réitérer sa position à l'effet que ce régime, jusqu'à maintenant du moins, a bien servi les besoins de la communauté internationale en matière de droit spatial. Le Canada soutient les efforts qui ont été déployés jusqu'à maintenant pour amener les nations du monde à signer et à ratifier les traités déjà existants, et croit que le Sous-Comité devrait persévérer en conséquence. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le représentant du Canada pour votre déclaration. *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, Monsieur le représentant du Canada pour cette déclaration et je vous remercie des paroles aimables adressées à la présidence. Je voudrais également remercier l'ambassadeur du Pérou qui m'a félicité au nom du GRULAC dans son intervention précédente. J'ai oublié de le remercier et je lui présente mes excuses. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Chine. Vous avez la parole.

M. HUIKANG (Chine) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Veuillez accepter les félicitations de la délégation chinoise pour votre réélection à la présidence du Sous-Comité. Nous sommes convaincus que sous votre direction et les efforts conjoints de tous les participants, la présente session s'acquittera avec brio des tâches qui lui ont été confiées. Nous allons participer activement à l'examen de tous les points de l'ordre du jour afin d'apporter notre contribution au bon déroulement de nos travaux.

Cette année marque le 40^{ème} anniversaire du premier astronaute qui est entré dans l'espace. C'est également le 40^{ème} anniversaire de la décision de l'Assemblée générale visant à créer ce Sous-Comité juridique ainsi que le Sous-Comité scientifique et technique du COPUOS. Au cours des quarante dernières années, avec l'évolution rapide des technologies spatiales, la législation spatiale a réalisé également des résultats remarquables établissant un certain nombre de règles et de principes déterminant la façon dont les États agissent dans l'espace. Cela représente un droit de l'espace avec un grand nombre de traités et d'accords conclus. Cela témoigne de l'importance du Sous-Comité juridique et nous sommes tout à fait en droit de nous en féliciter. Nous sommes convaincus que dans les années à venir nous verrons une nouvelle évolution dans l'espace. Un nouveau siècle, un nouveau millénaire sont arrivés, le

XXI^{ème} siècle sera un siècle d'évolution dans l'espace et sera un siècle où les applications spatiales porteront l'humanité dans une ère de technologie de l'information. C'est également un siècle où les ressources juridiques et toutes autres ressources seront pleinement utilisées et explorées. Dès lors, la science et la technologie spatiales ont apporté beaucoup de possibilités, beaucoup d'opportunités mais également présentent un grand nombre de défis à relever.

Pour ce qui est du Sous-Comité juridique, le principal défi consiste à voir comment nous pouvons utiliser en premier lieu l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique pour éviter la militarisation de l'espace et pour éviter une course aux armements dans l'espace. Devant une opposition ferme de la part de la communauté internationale notamment des pays qui ont des capacités importantes en la matière et qui continuent à intensifier la mise en place des armes dans l'espace, y compris les systèmes anti-missiles et anti-satellites, ce défi est de plus en plus menaçant. Depuis que l'homme a voyagé dans l'espace, la non-militarisation de l'espace était un objectif primordial de la communauté internationale. Certains progrès ont été réalisés dans ce domaine, il n'en reste pas moins que les mécanismes juridiques internationaux qui pourraient empêcher la militarisation de l'espace n'existent pas encore. C'est pourquoi notre Sous-Comité devrait prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de renforcer les règlements juridiques permettant d'éviter et d'empêcher la militarisation de l'espace. Nous notons à cet égard avec satisfaction que du 11 au 14 avril prochain, une conférence internationale sur la prévention de la militarisation de l'espace se tiendra à Moscou. Ceci contribuera au processus visant à empêcher la militarisation de l'espace et permettant de promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace. Nous lançons un appel à tous les États membres du Comité de participer activement à cette conférence pour assurer son succès. Nous proposons également que le pays hôte de la conférence présente les résultats de la conférence à la 44^{ème} session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Nous avons un autre défi à relever, la mise au point du droit spatial a pris du retard sur l'évolution technologique. Grand nombre d'aspects déterminant les activités dans l'espace n'ont pas encore été pris en considération et de nouveaux problèmes apparaissent. Par exemple, la commercialisation des activités spatiales, l'environnement spatial, les problèmes associés à la station spatiale internationale, etc., tous ces aspects doivent être réglementés dans le cadre de la législation internationale.

Ces dernières années, certaines délégations avaient proposé d'inclure des nouveaux points à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique. Ma délégation se félicite de tous ces efforts visant à renforcer le rôle du Sous-Comité et nous espérons que la présente session permettra également d'améliorer nos travaux.

Étant donné la complexité des activités menées dans l'espace, le moment est venu d'inclure à l'ordre du jour l'examen d'un traité global de l'espace. À la dernière session du COPUOS l'année dernière, les pays suivants, la Bulgarie, la Chine, la Colombie, la Grèce, l'Iran et la Fédération de Russie conjointement ont présenté un document de travail (A/AC.105/L.228/Add.1 et 2) intitulé « Examen de la possibilité de mettre en place une convention universelle relative au droit spatial international ». Je vous propose de poursuivre l'examen des propositions figurant dans ce document de travail mentionné.

Je voudrais maintenant passer au travail fait par le Secrétariat dirigé par Mme Othman. Leur travail remarquable nous a permis de démarrer nos travaux sous de bons auspices. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Chine pour cette déclaration. L'orateur suivant sur ma liste est l'ambassadeur du Brésil.

M. S. DUARTE (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord dire combien ma délégation se félicite de vous voir présider à nos travaux. Ma délégation est convaincue que sous votre direction éclairée pendant les trois années à venir, le Sous-Comité juridique du COPUOS arrivera à son objectif essentiel à savoir développer et renforcer le droit spatial international. Nous appuyons pleinement également l'intervention présentée par l'ambassadeur du Pérou, M. Paulinich au nom des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Je voudrais faire maintenant quelques remarques au nom de ma délégation. À notre avis, Monsieur le Président, le Sous-Comité juridique du COPUOS est l'instance par excellence pour mettre en place et revoir un cadre juridique nécessaire approprié et à jour pour réglementer les activités humaines dans l'espace ainsi que des activités connexes. Ce travail devra se faire conformément aux règles établies. Il est indispensable que la réglementation internationale de l'espace tienne compte tout particulièrement des besoins des pays en développement. L'exploration de l'espace et son développement touchent l'humanité et devraient se faire de façon à tenir compte pleinement

du plan d'action approuvé à l'UNISPACE III. Il est dès lors indispensable de renforcer le rôle du COPUOS et de ses organes subsidiaires.

Conformément aux tendances générales à la commercialisation des activités spatiales, le Brésil cherche maintenant à mettre en place le centre de lancement Alcantara qui grâce à une situation géographique favorable constituera une option commercialement intéressante pour des lancements à faible coût. Le Gouvernement brésilien est particulièrement intéressé au point 9 de l'ordre du jour, c'est-à-dire « Examen du concept de l'État de lancement » et nous sommes prêts à participer activement à la précision et à la clarification des aspects liés à la responsabilité des États en cas de dégâts causés par des objets lancés dans l'espace. À cet égard, il faut également accorder une attention particulière aux différents niveaux de participation de chaque État dans les activités de lancement menées par des consortiums internationaux. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur l'ambassadeur du Brésil pour cette déclaration et pour les paroles aimables adressées à la présidence.

Mesdames et Messieurs, je n'ai plus d'autres orateurs sur ma liste des délégations qui souhaitent intervenir pour ce matin. Mais avant de lever la séance, j'ai encore sur ma liste le nom de l'observateur de la Fédération internationale d'astronautique, Madame Ramirez de Arellano.

Mme R. M. RAMIREZ DE ARELLANO (Fédération internationale d'astronautique) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole. Il y a différentes raisons pour lesquelles je suis particulièrement honorée de prendre la parole sous votre présidence, et notamment parce que la FIA est très heureuse que son conseiller juridique, vous Monsieur le Président, ait été élu à la présidence de ce Sous-Comité juridique.

Je vais lire mon intervention en anglais car vous savez que l'anglais est la langue officielle de la Fédération internationale d'astronautique.

Mesdames et Messieurs, c'est un plaisir d'intervenir dans cette instance pour vous transmettre un message de M. Marcio Nogueira Barbosa, Président de la Fédération internationale d'astronautique, FIA, qui a été récemment élu au cours du Congrès international astronautique à Rio de Janeiro, Brésil, en octobre 2000. Je voudrais souligner que M. Nogueira Barbosa a été le premier Président de la FIA venant d'un pays de l'Amérique latine à savoir le Brésil.

Le 51^{ème} Congrès nous a donné la possibilité d'étudier certains sujets présentant un grand intérêt pour tous les membres de la Fédération. Nous avons également décidé de mentionner de nouvelles activités afin de renforcer nos activités. Nous avons tenu 106 sessions techniques auxquelles 970 documents ont été présentés et il y a eu dix événements plénières. Pendant ces manifestations à la plénière, nous avons discuté de certains sujets liés à l'espace et ces aspects ont été abordés aussi bien par les organisations internationales que par les gouvernements et les secteurs privés. Des participations de très haut niveau. Plus de 2000 personnes ont participé au congrès et environ 329 étudiants. Ceci est important pour démontrer l'importance que les questions spatiales représentent parmi les étudiants.

Je voudrais également mentionner que le dixième atelier des Nations Unies et de la FIA s'est tenu à San José dos Campos, Brésil, précédant le 51^{ème} congrès de la FIA qui s'est tenu à Rio de Janeiro. Cet atelier a été réparti en six sessions et dix-neuf documents ont été présentés sur l'utilisation de la technologie spatiale dans les régions tropicales pour évaluer le déboisement, les zones semi-arides et les problèmes urbains. Une session particulière a été consacrée aux stratégies de financement. Par ailleurs, 17 participants venant de pays en développement ont permis de mieux comprendre la situation des applications des technologies spatiales dans leurs pays respectifs. 50 participants ont participé à cet atelier. La FIA a commencé avec son nouveau président, M. Barbosa, une nouvelle période d'activités avec énergie nouvelle, et avec la ferme volonté de poursuivre notre collaboration avec le COPUOS.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci Madame, de cette intervention. Je vous remercie d'avoir également adressé des paroles aimables à la présidence. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir au titre de ce point de l'ordre du jour « Débat général », qu'il

s'agisse de délégations ou d'observateurs ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons poursuivre le débat général cet après-midi.

Mesdames et Messieurs, je vais lever la séance bientôt, mais avant de ce faire, je voudrais vous rappeler le programme de travail pour cet après-midi. Cet après-midi nous allons reprendre l'examen du point 3 de l'ordre du jour « Débat général », ensuite s'il nous reste du temps, nous allons entamer l'examen du point 4 de l'ordre du jour « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». A 15 h 50, nous allons clore nos débats pour commencer le colloque qui se tiendra dans cette salle. Il s'agit d'un colloque conjoint par la IISL et l'ECSL, portant sur les méthodes de règlement pacifique des différends dans l'espace. Y a-t-il des questions ? Cela ne semble pas être le cas. Le Secrétariat me demande la parole pour faire quelques brèves communications avant de lever la séance. Vous avez la parole.

M. P. LALÁ (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'ai deux communications à vous faire. La première communication est la suivante : à l'occasion de son élection, le président du Sous-Comité juridique, le Professeur Kopal a l'honneur d'inviter tous les membres du groupe à une réception, un verre de vin ou un verre de bière, à 12 h 45 dans la salle Mozart, au rez-de-chaussée dans le restaurant des délégués, au fond de la salle, où on vous servira des rafraîchissements. Deuxième communication : il y aura une réunion des membres du groupe d'Europe occidentale et autres de 13 h 32 jusqu'à 15 heures cet après-midi. Cette réunion aura lieu dans la salle C7013. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. S'il n'y a plus d'autre intervention la séance est levée.

La séance est levée à 11 h 55.